

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Prérequis entre cours	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	6
- Conditions d'admission	6
- Pédagogie	6
- Evaluation au cours de la formation	6
- Formations ultérieures accessibles	7
- Gestion et contacts	7
- Infos pratiques	7

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'approfondissement en sciences de la motricité vous offre un choix d'activités d'enseignement permettant de donner une orientation plus personnelle à votre formation.

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Les activités proposées permettent à l'étudiant de donner une orientation plus personnelle à sa formation.

Les compétences et acquis du bachelier en sciences de la motricité orientation générale peuvent être consultés à l'adresse https://uclouvain.be/prog-2019-edph1ba-competences_et_acquis

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

- Obligatoire
 △ Activité non dispensée en 2019-2020
 ⊕ Activité cyclique dispensée en 2019-2020
- ☒ Au choix
 ⊗ Activité cyclique non dispensée en 2019-2020
 ■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc
annuel

2 3

o Contenu:

o Première partie (15 crédits)

○ LEDPH1031	Autodéfense	Thierry Marique	0h+30h	3 Crédits	1 + 2q	x	
-------------	-------------	-----------------	--------	-----------	-----------	---	--

o Activité au choix (12 crédits)

L'étudiant choisira une activité parmi

☒ LEDPH1032	Sports de raquettes et stage associé	Thierry Marique	0h+60h	12 Crédits	1 + 2q	x	
☒ LEDPH1033	Sports d'endurance en plein air et stage associé	Thierry Marique	0h+60h	12 Crédits	1 + 2q	x	
☒ LEDPH1222	Etudiant chercheur 1			12 Crédits	1 + 2q	x	

o Deuxième partie (15 crédits)

○ LEDPH9013	Pratique complémentaire d'une activité physique et sportive 3 (stage)	Thierry Zintz (coord.)		3 Crédits	1 + 2q	x	
-------------	---	------------------------	--	-----------	-----------	---	--

o Activité au choix (12 crédits)

L'étudiant choisira une activité parmi les suivantes : (seuls les étudiants ayant choisi l'activité "étudiant chercheur" en Bac2 peuvent poursuivre cette activité en Bac3)

☒ LEDPH1052	De l'audace en sécurité à l'escalade et stage associé	Thierry Zintz	0h+60h	12 Crédits	1 + 2q	x	
☒ LEDPH1053	Nature et activités physiques et sportives et stage associé	Cécile Delens	0h+60h	12 Crédits	1 + 2q	x	
☒ LEDPH1323	Etudiant moniteur			12 Crédits	1 + 2q	x	
☒ LEDPH1322	Etudiant chercheur 2			12 Crédits	1 + 2q	x	

Prérequis entre cours

Un document [prerequis-2019-app-ledph100p.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCLouvain [en cliquant ICI](#).

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

> [Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale](#) [prog-2019-edph1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

PÉDAGOGIE

Dans le cadre de l'approfondissement, comme c'est le cas tout au long de son cursus de bachelier en sciences de la motricité, orientation générale, l'étudiant est confronté à des dispositifs pédagogiques variés, ajustés au mieux avec les acquis disciplinaires et transversaux définis pour le programme.

L'alternance entre formation scientifique et formation aux pratiques des activités physiques et sportives est fortement spécifique à la formation en éducation physique. Les activités d'apprentissage recourent dès lors à un faisceau de méthodes pédagogiques allant de l'approche purement théorique individuelle à la construction de savoirs et de savoir-faire en équipe. La formation de bachelier en éducation physique fait ainsi de l'étudiant un acteur de sa formation et un co-acteur de la formation de ses pairs.

Les cours pratiques dans les domaines de l'éducation physique et des sports promeuvent la construction de savoir-faire personnels dans les différentes disciplines de l'éducation physique et sportive. Cet objectif est atteint par l'interaction entre l'étudiant, les experts de terrain qui l'encadrent dans cette partie de la formation et les savoirs développés dans les différentes disciplines scientifiques du programme. Le recours à des experts de terrain garantit l'adéquation des acquis attendus de l'apprentissage aux attentes actualisées de la société, dans le domaine de l'éducation physique.

Les cours magistraux en sciences de la motricité visent plus particulièrement à développer les savoirs spécifiques de base en s'appuyant sur les savoir-faire développés dans la formation pratique.

Le recours au tutorat, au monitorat et aux travaux pratiques constitue un atout majeur de la formation donnée dans les cours magistraux liés aux sciences exactes, biomédicales et humaines. Les savoirs dont sont porteurs ces cours s'appuient de la sorte sur une démarche scientifique concrète.

Dans une formation où le partage des savoirs et du savoir-faire sont centraux (comme enseignant, comme animateur ou comme manager sportif), l'étudiant bachelier est accompagné sur la voie du développement individuel des attitudes et des valeurs spécifiques au partage de compétences.

Ainsi, la formation en éducation physique est construite sur base de six acquis d'apprentissage disciplinaires et transversaux. En bachelier en éducation physique, ils sont déclinés en acquis d'apprentissage dans une perspective de formation personnelle.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Chaque cours fait l'objet d'une évaluation, sous la forme d'examens, organisés en deux sessions principales : une en janvier, l'autre en juin. La session de septembre est une session de rattrapage. Les modalités précises de l'examen sont communiquées aux étudiants au début du cours. Suivant les acquis d'apprentissage visés par le cours, celles-ci pourront varier.

Pour la formation pratique, l'évaluation est continue et éventuellement complétée par une évaluation finale. Elle met l'accent sur les savoir-faire dans le domaine de l'éducation physique mais aussi sur les savoir-faire comportementaux, qui sont centraux dans une formation qui oriente vers des métiers de partage de compétences. Du fait de la spécificité de la formation pratique, cette évaluation continue, particulièrement dans les cours didactiques, peut rendre l'organisation d'une session de rattrapage impossible. Dans certains cours de la formation pratique, des interrogation(s) et / ou un examen final sont également organisés pour vérifier l'acquisition des savoirs directement associées aux savoir-faire propres aux activités physiques et sportives.

Pour les cours théoriques, l'évaluation se fait sur la base d'un examen écrit ou oral selon les cours. Elle peut être combinée et / ou remplacée par des éléments d'évaluation continue.

De plus, dès la première année et tout au long du bachelier, les professeurs mettent à disposition des étudiants des outils d'auto-évaluation via la plate-forme iCampus. Ces outils permettent aux étudiants d'évaluer la correspondance de leur travail avec les attentes de la formation universitaire. L'objectif est de leur permettre de jauger l'évolution de leurs savoirs et savoir-faire tout au long de leur cursus en bachelier, dans une perspective de capitalisation d'acquis d'apprentissage individuels.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

L'étudiant qui a suivi le programme de l'approfondissement dans le cadre du programme de bachelier en sciences de la motricité, orientation générale à accès, sans pré requis, au programme de master en sciences de la motricité, orientation éducation physique qui intègre, pour ceux qui le souhaitent, la formation à l'enseignement secondaire supérieur.

Il peut accéder avec prérequis complémentaires au programme de master en kinésithérapie et réadaptation.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

SSS/FSM

Dénomination

Faculté des sciences de la motricité ([FSM](#))

Secteur

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

Sigle

FSM

Adresse de l'entité

Place Pierre de Coubertin 1 - bte L8.10.01

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 44 19](tel:+32210474419) - Fax: [+32 \(0\) 10 47 31 06](tel:+32210473106)

Mandat(s)

- Doyen : Catherine Behets Wydemans

Commission(s) de programme

- Commission d'encadrement en éducation par le mouvement ([EDPM](#))
- Commission d'encadrement en sport, exercices physiques et santé ([EXRC](#))
- Commission d'encadrement en physiologie et biomécanique de la locomotion ([LOCO](#))
- Commission d'encadrement en réadaptation et médecine physique ([READ](#))

Responsable académique du programme: Thierry Zintz

Personne(s) de contact

- Emmanuel Ugeux

INFOS PRATIQUES

1. Inscription

En 2e année de bachelier

Une inscription en 2e année de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'approfondissement. (l'étudiant doit d'abord être inscrit en 2e année de bachelier avant de s'inscrire à un approfondissement)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau, ...").

L'étudiant qui recommence sa 2e année est automatiquement ré-inscrit.

En 3e année de bachelier

Lors de leur inscription en troisième année de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'approfondissement suivie en seconde année. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

2. Horaire de cours et horaire d'examens

L'inscription aux activités d'enseignement de l'approfondissement se fait en même temps que l'inscription aux activités d'enseignement de la majeure via le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Les horaires d'examens sont disponibles en même temps que les horaires d'examens de la majeure.